

Le 18 juillet 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-248**

Action Culturelle

Accueil du MUSEE MOBILE  
DU CENTRE GEORGES POMPIDOU  
(MUMO)

Prise en charge des repas des intervenants  
affectés au MUMO

Certifié exécutoire	<b>26 JUIL. 2022</b>
Reçu en préfecture	<b>21 JUIL. 2022</b>
Publié	<b>26 JUIL. 2022</b>

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence action culturelle ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour accepter la prise en charge des frais des intervenants extérieurs et qui ne font pas l'objet de contrats écrits ;

Considérant que Roannais Agglomération a souhaité soutenir la candidature de Clermont Ferrand Massif central à capitale européenne de la culture 2028 et qu'à ce titre elle a adhéré à l'Association Clermont Ferrand Massif central après approbation du Bureau communautaire du 23 juin 2022 ;

Considérant que ce soutien et cette adhésion donnent lieu au développement de partenariats entre ces deux territoires qui se traduit dans un premier temps par la présence à Roanne du MUMO (musée mobile du Centre Georges Pompidou) les 25, 26 et 27 août 2022 dans le cadre de sa tournée dans le Massif central ;

Considérant que cette présence pendant ces trois jours est consentie à titre gracieux, l'accueil des groupes et du public étant assuré par le personnel affecté au MUMO (1 chauffeur et 2 médiatrices) ;

**DECIDE**

- de la prise en charge par Roannais Agglomération des repas du personnel du MUMO pendant la durée de leur présence à Roanne les 25, 26 et 27 août 2022.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN,**  
Maire de Roanne